

 <p>CENTRE HOSPITALIER DE PAU Environnement Santé et Développement durable Hôpital de l'Estuaire Bleue et Saine</p>	<p>FICHE Technique GOTT</p> <p>Fiche 6. Les principes de hiérarchisation des jours non travaillés</p>	<p>DRH QUA-FT.... N°VERSION : 01 Date d'application : PAGE : 1</p>
Date de création	Date de mise à jour	Date avis CTE
Décembre 2014		23/06/2022

La **hiérarchisation des jours non travaillés rappelable en dernier lieu** est établie comme suit :

- ✓ Congés annuels, Compte Epargne Temps
- ✓ Jours non travaillés (RTT, repos hors RH et jours de récupération de fériés)
- ✓ Jours de récupération des heures supplémentaires,

Afin d'assurer en permanence et de manière absolue la sécurité des patients, le nombre total d'agents d'un même grade autorisés à s'absenter du même service ne doit pas dépasser **le quart de l'effectif du grade considéré**. Le quart de l'effectif est donc un maximum, mais dans certains cas, compte tenu du secteur d'activité et/ou de la situation du service, cette référence peut être dépassée après validation par le supérieur hiérarchique (N+2) en respectant l'effectif requis du service.

Pour les départs ou arrivées en cours d'année, tout congé sera calculé en **fonction de la période et du temps de présence** de l'agent.

Il est possible de prendre 31 jours consécutifs d'absence du service, sauf sur la période du 15 juin au 15 septembre.

Pendant cette période estivale, il ne peut être pris plus de 21 jours d'absence consécutifs en roulement fixe, 18 jours d'absence consécutifs en roulement variable, sauf si la continuité du service le permet.

En cas de changement de service, l'agent doit solder, dans la mesure du possible, ses jours de congés et repos acquis auparavant.

En situation de sur-effectif (effectif au-delà de l'effectif requis), le responsable hiérarchique pourra de façon prioritaire :

- 1- Proposer à un ou plusieurs agents, la pose de jours non travaillés ;
- 2- Proposer à un ou plusieurs agents de renforcer un autre service en prenant en compte l'activité et les compétences requises par le poste ;
- 3- Imposer un jour non travaillé à un ou plusieurs agents. Le choix se faisant en référence du Delta d'Octime, à savoir :
 - a. nombre de jours de congés déjà posés durant le cycle de travail en cours,
 - b. nombre de jours de congés restant à poser sur le quadrimestre,
 - c. nombre de jours de congés restant à poser avant la fin de l'annualisation.